



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°566 du 5 au 11 mars 2026

SAHEL

LES LIMITES DU
TOUT SÉCURITAIRE

FEMAFOOT

LA SUCCESSION
OUVERTE



8 MARS

L'ÉGALITÉ ENCORE EN CHANTIER

GRATUIT

Ne peut être vendu

À la veille du 8 mars, le Mali affiche des avancées juridiques et des programmes ambitieux. Mais les inégalités persistantes rappellent que l'égalité reste un long chemin.

ÉDITO

Urgence énergétique

La nouvelle pénurie de gasoil observée à Bamako rappelle une réalité amère. Le Mali reste fortement exposé aux ruptures d'approvisionnement en produits pétroliers. Les files devant les stations-service, les véhicules immobilisés et l'apparition d'un marché parallèle traduisent une fragilité qui dépasse la simple difficulté passagère. Dans la capitale, le gasoil est au cœur de nombreuses activités. Il alimente les transports publics, fait fonctionner une grande partie des groupes électrogènes utilisés par les entreprises et soutient un large pan de l'économie informelle. Dès que l'approvisionnement se tend, l'impact se fait immédiatement sentir sur la mobilité, les coûts de transport et l'activité commerciale. Les autorités ont déjà expliqué que les perturbations récentes trouvent en partie leur origine dans les attaques visant des convois-citernes depuis plusieurs mois. Ces incidents ont montré que la question énergétique ne peut plus être dissociée de l'environnement sécuritaire. Mais ils révèlent également des limites dans la capacité d'anticipation face à ce type de choc. Le Mali dépend presque entièrement des importations de carburant acheminées par voie terrestre depuis les ports de la sous-région. Une telle dépendance rend l'économie particulièrement sensible à la moindre perturbation logistique. Dans plusieurs pays, la constitution de réserves stratégiques couvrant plusieurs semaines de consommation permet justement d'amortir les ruptures temporaires d'approvisionnement. La situation actuelle invite donc à dépasser la seule gestion de crise. La continuité de l'approvisionnement énergétique suppose une planification rigoureuse, des capacités de stockage suffisantes et une meilleure visibilité sur les volumes disponibles. Dans un pays où le transport routier structure une grande partie de l'activité économique, la sécurité énergétique devient une condition essentielle de stabilité.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

14 millions

C'est le nombre de barils de pétrole qui ont transité chaque jour en 2025 par le détroit d'Ormuz, passage maritime du Golfe, par lequel passe près d'un tiers du pétrole exporté par mer dans le monde, aujourd'hui sous tension avec l'escalade entre l'Iran, les États-Unis et Israël.

ILS ONT DIT...

« Le Haut Conseil islamique du Mali souligne la nécessité de l'unité des musulmans pour faire face aux multiples défis auxquels la communauté musulmane est confrontée, en particulier aux défis sécuritaires ». **Mamadou Diamoutani, secrétaire général du HCI**, lors du point de presse appelant à l'unité face aux défis actuels, le 3 mars 2026.

« L'Afrique du Sud est toujours disposée à jouer un rôle constructif, que ce soit dans la médiation ou dans tout autre domaine. Le dialogue demeure le meilleur moyen de mettre fin à ce conflit puis à la guerre ». **Cyril Ramaphosa, Président sud-africain**, s'exprimant le 3 mars 2026 en Afrique du Sud sur les tensions entre les États-Unis, Israël et l'Iran.

RENDEZ-VOUS

10 mars 2026 :

Newcastle/Barcelone, 8e de finale de la Ligue des champions, Newcastle

11 mars 2026 :

Concert de Michel Kaniba Traoré, IFM, Bamako

11 mars 2026 :

Digital Transformation Summit, South Africa 2026, Johannesburg

19 mars 2026 :

Spectacle Ramadan de Soulai Le Gigolo, Taliko II, Bamako

UN JOUR, UNE DATE

5 mars 2013 : décès d'Hugo Chavez, Président du Venezuela (de février 1999 à mars 2013).



L'artiste peintre malien **Abdoulaye Konaté** a été reçu le 3 mars 2026 par le ministre de la Culture. Il est récipiendaire du Prix d'honneur pour l'excellence artistique lors du Zeitz MOCAA 2026 en Afrique du Sud, célébrant l'excellence artistique et la philanthropie en Afrique.



Dans l'affaire **Madiambal Diagne**, la cour d'appel de Versailles, en France, a rendu ce 3 mars un avis « partiellement favorable » à l'extradition du patron de presse sénégalais, accusé dans son pays de blanchiment et d'escroquerie.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



De longues files d'attente étaient visibles ce 3 mars 2026 dans les stations-service de la commune de Kankan, en Guinée Conakry, qui connaît une pénurie de carburant.

ROYAL!

TOUS LES ABONNES SONT ROIS

REABONNEZ-VOUS
À VOTRE FORMULE15 JOURS
OFFERTS**A TOUTES LES CHAÎNES
+ DSTV ENGLISH PLUS

DROITS DES FEMMES : AVANCÉES INSTITUTIONNELLES ET DÉFIS PERSISTANTS

Le 8 mars 2026 marque la 32^{ème} édition de la Journée internationale des droits des femmes. Placée sous le thème national « Droits des femmes et des filles : agir pour un avenir sûr et équitable dans un Mali résilient, unifié et souverain », cette commémoration intervient quelques jours après la remise du rapport des États généraux sur la situation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, relançant le débat sur la condition des femmes dans le pays.

MOHAMED KENOVI

À première vue, le Mali dispose aujourd'hui d'un cadre institutionnel et programmatique dense en matière de promotion des droits des femmes. Les initiatives se multiplient, les partenaires techniques et financiers sont mobilisés et la question du genre figure désormais parmi les priorités affichées de l'action publique. Pourtant, derrière ces engagements, la réalité quotidienne de nombreuses femmes reste marquée par des inégalités persistantes. Selon les données officielles de la Loi de finances 2026, les femmes représentaient en 2024, 19,3% des élus aux postes électifs et 13,6% des postes nominatifs dans l'administration publique. Leur taux d'alphabétisation était de 38,3%, tandis que le taux de chômage féminin était estimé à 4,3%. Pour Coumba Bah, productrice de l'émission « Musoya » et spécialiste des questions relatives aux droits des femmes, le diagnostic est clair : « nous sommes face à un état des lieux contrasté : des avancées institutionnelles et juridiques réelles, mais encore beaucoup de défis dans la réalité quotidienne ». Elle ajoute « chez certains hommes comme chez certaines femmes, on continue de considérer les femmes et les filles comme des citoyennes de seconde classe ». Une perception qui freine, selon elle, l'appropriation des droits et leur traduction concrète dans la société.

Des programmes d'envergure pour l'autonomisation
Sur le plan des politiques pu-

bliques, plusieurs programmes structurants sont en cours pour renforcer l'autonomisation économique, l'accès aux services sociaux de base et la protection des femmes et des filles. Le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE), actif depuis plus d'une décennie, constitue un pilier de l'action gouvernementale. Il finance des initiatives destinées à accroître les opportunités économiques des femmes et à favoriser leur participation politique aux niveaux local et national. Pour 2026, le FAFE ambitionne notamment d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers l'accompagnement des activités génératrices de revenus, le renforcement de leurs capacités de leadership, l'appui aux enfants en situation difficile et le suivi-évaluation systé-



Défilé des femmes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025.

tionnellement masculins, 700 centres d'alphabétisation renforcés et 37 166 femmes alphabétisées. Le projet agit à la fois sur l'éducation des filles, l'insertion économique et la transformation des normes sociales. Dans le domaine de la santé reproductive et de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), la phase II du projet « Renforcement de l'accès aux services de santé

2030, ambitionne de renforcer la résilience de 222 072 femmes et filles dans les régions de Bandiagara, Bougouni, Mopti, Ségou et Tombouctou. De son côté, le Projet Filles et Éducation Résilientes (FIERES 2022-2027) agit sur l'éducation et la résilience des filles. Au total, 330 000 personnes ont été sensibilisées au droit des filles à l'éducation, 25 400 élèves - dont plus de

REPÈRES

Population féminine du Mali:
12 309 137
(50,3 % de la population)

Budget alloué au ministère de la Femme : **Moins d'1% du budget national (2026)**

États généraux Femme-Enfant-Famille :
459 recommandations
349 actions prioritaires

l'Enfant et de la Famille au Président de la Transition constitue un moment charnière dans le processus de consolidation des droits des femmes au Mali. Conduits selon une approche inclusive et participative, ces États généraux ont réuni près d'un millier d'acteurs issus de diverses régions et sensibilités. Les concertations ont débouché sur 459 recommandations et 349 actions concrètes, regroupées dans un Plan d'actions prioritaires destiné à orienter les politiques publiques à court et moyen termes. Les conclusions s'articulent autour de trois grandes orientations : la consolidation de la

cellule familiale comme socle social, le renforcement de l'autonomisation économique des femmes et leur implication effective dans la conduite des affaires publiques, y compris dans les dynamiques de prévention des conflits, et, enfin, le développement de dispositifs plus robustes pour prévenir et combattre toutes les formes de violences, d'abus et d'exploitation à l'encontre des enfants. Hormis les recommandations, ces États généraux traduisent une volonté de repositionner la question des droits des femmes dans une perspective plus globale de refondation sociale et institutionnelle.

Un cadre juridique dense, mais des obstacles persistants Sur le plan normatif, le Mali dispose d'un arsenal juridique relativement solide. Le pays a ratifié, entre autres, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adhéré à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et ratifié sans réserve en 1985 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que son Pro-

toque additionnel, en 2000. La Constitution du 22 juillet 2023 consacre elle aussi l'égalité entre hommes et femmes et la loi N°052 du 18 décembre 2015 a instauré un quota minimum de 30% de chaque sexe dans les fonctions électives et nominatives. Pourtant, l'application effective de ces textes demeure inégale. Coumba Bah pointe plusieurs freins. De son point de vue, le premier blocage reste le déficit d'information, de sensibilisation et d'appropriation des droits des femmes et des filles au sein de la société. Elle évoque également le manque de moyens institutionnels et de mécanismes de suivi, les normes sociales et certaines pratiques traditionnelles néfastes, la mauvaise interprétation de textes religieux, ainsi que le contexte sécuritaire et humanitaire qui fragilise les institutions et réduit l'accès aux services publics dans certaines régions.

Quelles priorités pour une amélioration durable ? Face aux défis persistants, la spécialiste des droits des femmes insiste sur la nécessité de passer d'une logique déclarative à une transformation en profondeur des mentalités et des pratiques. « La première priorité reste, selon moi, l'éducation et la sensibilisation citoyenne. Les lois, aussi importantes soient-elles, ne peuvent produire de résultats durables si les populations ne comprennent pas leur sens ni leur utilité ». Pour elle, l'enjeu est de créer une masse critique de citoyens et citoyennes convaincus de la nécessité de l'égalité et de l'équité. Mme Bah estime également indispensable de renforcer l'application effective des lois déjà existantes. « L'enjeu principal est désormais de garantir la mise en œuvre du cadre juridique existant, à travers des mécanismes de suivi, de redevabilité et une volonté politique et institutionnelle claire », soutient-elle. ■

3 QUESTIONS À



MME DIAWARA B. COULIBALY

Présidente de l'Association pour le progrès et la défense des droits des femmes (APDF)

1 Quel état des lieux global faites-vous de la situation des droits des femmes au Mali ?

On peut dire qu'actuellement, sous la transition, il y a certaines avancées. Le nouveau code de procédure pénale a pris en compte beaucoup de nos préoccupations. L'application de la loi 052 a également permis d'augmenter le nombre de femmes dans les instances communales. Je pense que la volonté est là, mais l'application intégrale des textes reste un problème.

2 Qu'est-ce qui freine l'application de ces textes ?

Je pense que le problème vient en grande partie de nos us et coutumes. Les femmes ont peur de la justice. Pour la saisir, elles rencontrent de nombreux obstacles. Elles estiment que non seulement nos us et coutumes s'y opposent, mais que la justice elle-même engendre des coûts. Cela explique pourquoi les dénonciations restent très timides et pourquoi nous continuons à constater différents cas de féminicides.

3 Que préconisez-vous pour améliorer les droits des femmes ?

Nous menons de nombreuses actions de sensibilisation auprès des femmes, d'abord pour qu'elles connaissent leurs droits et osent les revendiquer. Nous plaçons également pour que le Mali ratifie la Convention sur les violences faites aux femmes, adoptée au niveau régional en février 2025. Si cette convention est ratifiée, elle renforcera l'arsenal juridique national et corrigera certaines insuffisances.

8 MARS 2026 : DROITS, JUSTICE ET ACTION POUR ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ MONDIALE

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, célébrée ce 8 mars 2026, la communauté internationale met l'accent sur l'urgence d'actions concrètes pour garantir les droits, l'accès à la justice et l'égalité réelle pour toutes les femmes et les filles.

MOHAMED KENOUI

Le thème retenu à l'international, « Droits. Justice. Action. Pour toutes les femmes et les filles », insiste sur la nécessité de passer des engagements aux résultats concrets. Il s'agit non seulement de protéger les acquis, mais surtout d'accélérer leur mise en œuvre effective. À l'échelle mondiale, les progrès sont réels mais inégaux. Selon le rapport « Women, Business and the Law 2024 », publié par la Banque mondiale, les femmes bénéficient en moyenne de seulement 64% des droits juridiques accordés aux hommes dans le monde. L'édition 2026 du même rapport confirme ces constats et met en évidence un écart important entre les lois adoptées

et leur application effective. Des discriminations subsistent dans l'accès à la propriété, à l'héritage, à l'emploi ou encore à la protection contre les violences.

Des avancées indéniables, mais fragiles Des progrès ont pourtant été enregistrés. L'accès des filles à l'éducation primaire s'est considérablement amélioré dans plusieurs régions, réduisant les écarts de scolarisation. La représentation féminine dans les Parlements nationaux progresse également. Au 1er janvier 2025, les femmes occupaient 27,2% des sièges parlementaires dans le monde, selon les données conjointes d'ONU Femmes et de l'Union

interparlementaire. Une avancée notable par rapport aux décennies précédentes, mais encore loin de la parité. De nombreuses réformes ont aussi été adoptées pour lutter contre les mariages précoces, renforcer les droits économiques des femmes et améliorer leur accès au marché du travail. Toutefois, l'ONU rappelle que les crises successives, notamment les conflits armés, les chocs climatiques et l'instabilité économique, ont un impact disproportionné sur les femmes. Les violences basées sur le genre demeurent répandues, l'accès à la justice reste inégal et les femmes sont sur-représentées dans les emplois précaires ou informels.

Transformer les engagements en actions Le thème de 2026 met l'accent sur l'accès effectif à la justice. Dans de nombreux contextes, les lois existent, mais leur application reste limitée par des obstacles financiers, culturels ou institutionnels. Les organisations internationales insistent sur la nécessité de renforcer les systèmes judiciaires, d'améliorer la collecte de données sexuées et d'accroître les financements dédiés à l'égalité des genres. À l'horizon 2030, les Objectifs de développement durable rappellent que l'égalité entre les sexes constitue un levier transversal pour la réduction de la pauvreté, la stabilité politique et la croissance inclusive. ■

FEMMES AU MALI : ÉTAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS PUBLICS ET DES DÉFIS

Autonomisation économique, représentation politique, éducation, lutte contre les violences : les politiques publiques en faveur des femmes se multiplient, mais les indicateurs révèlent encore des marges importantes de progression.



KOWBEYE!



CHAQUE SAMEDI | 20H15



La télé qui vous allume !

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

SAHEL : LES LIMITES D'UNE RÉPONSE EXCLUSIVEMENT SÉCURITAIRE

L'insécurité demeure élevée au Sahel et les attaques se poursuivent dans plusieurs pays de la région. L'Union africaine et la CEDEAO misent sur le renforcement des dispositifs militaires, tandis que le débat s'ouvre sur les limites d'une réponse centrée principalement sur la force.

MASSIRÉ DIOP

En février 2026, à Addis-Abeba, les chefs d'État africains ont placé la lutte contre le terrorisme au centre de leurs priorités. Quelques jours plus tard, à Freetown, les chefs d'état-major de la CEDEAO ont évoqué l'activation et le financement de la force régionale en attente, confirmant que la sécurité restait l'urgence. Cette orientation reflète la réalité du terrain. Le Sahel concentre plus de la moitié des décès mondiaux liés au terrorisme et les attaques se poursuivent au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Les groupes armés adaptent leurs tactiques et exploitent les zones où l'administration demeure faible, ce qui pousse les autorités à faire de



Des blindés des FAMa lors d'un défilé militaire à Bamako.

sociales n'ont pas disparu. En Somalie, malgré plus de quinze ans d'engagement militaire régional, la menace des Shebab demeure active, notamment dans les zones où la gouvernance locale est défaillante. Ces précédents nourrissent

marginalisation territoriale et un déficit de gouvernance. Selon lui, la sécurité ne peut être dissociée de l'inclusion politique et de la cohésion sociale. Ces analyses trouvent un écho dans le débat malien. Housseini Amion Guindo estime que réduire la crise à la seule dimension terroriste revient à négliger ses aspects politiques et institutionnels. Yeah Samaké insiste sur la primauté des institutions et la nécessité de contre-pouvoirs solides. Aucun ne minimise la menace sécuritaire, mais tous deux contestent son exclusivité comme clé d'explication.

Le regard des chercheurs

Plusieurs spécialistes du Sahel tirent un constat similaire. Le politologue Marc-Antoine Pérouse de Montclos estime que la militarisation progressive de la région n'a pas empêché l'extension géographique des groupes armés et que l'absence de réformes politiques crédibles fragilise les avancées obtenues. Niagalé Bagayoko souligne que la réforme du secteur de la sécurité et la responsabilisation des forces armées sont indispensables pour restaurer la confiance entre l'État et les populations. De son côté, Bakary Sambe, Directeur du Timbuktu Institute, rappelle que les groupes armés prospèrent dans des contextes marqués par des fractures sociales, la

Contraintes budgétaires

La question financière alimente également la réflexion. Dans plusieurs pays sahéliens, les dépenses militaires augmentent sous la pression des combats, tandis que les finances publiques restent limitées. Lorsque la part consacrée à la défense progresse fortement, celle destinée à l'éducation, à la santé ou à l'emploi peut se réduire. Or l'accès à ces services influence directement la résilience des communautés et la capacité des États à prévenir le recrutement par les groupes armés. La CEDEAO évoque une force régionale mobilisable. L'Union africaine insiste sur un financement plus durable des opérations de paix. Ces mécanismes peuvent amé-

EN BREF

PAIX ET RÉCONCILIATION : UN OBSERVATOIRE POUR LA NOUVELLE CHARTE

Un décret signé le 2 mars 2026 par le Président de la Transition nomme les membres de l'Observatoire de la Paix et de la Réconciliation nationale, chargé de suivre la Charte adoptée en 2025 à l'issue du Dialogue inter-Maliens. L'instance est présidée par l'ancien Premier ministre Ousmane Issoufi Maïga, qui avait dirigé la Commission de rédaction de la Charte, et réunit plusieurs personnalités, dont d'anciens ministres et des chefs religieux, aux côtés de représentants de l'administration et de la société civile. La création de cette structure intervient après la dénonciation par Bamako, en 2024, de l'Accord pour la paix issu du processus d'Alger de 2015, le Dialogue inter-Maliens ayant recommandé la même année un nouveau cadre national pour accompagner les efforts de stabilisation. L'Observatoire devra suivre la mise en œuvre de la Charte, en évaluer les résultats et formuler des recommandations aux autorités à travers des rapports périodiques, dans un contexte où les défis sécuritaires demeurent importants dans plusieurs régions du pays. ■ M.D

La force peut freiner la menace. Elle ne règle pas, à elle seule, les causes profondes.

la sécurisation des territoires un préalable à la restauration durable de l'autorité de l'État. L'argument est compréhensible. Sans sécurité minimale, ni écoles ni centres de santé ne fonctionnent durablement. Les axes commerciaux restent exposés. L'aide humanitaire circule difficilement. Les armées sont devenues le premier rempart visible face à la progression des groupes armés.

Au-delà du militaire

L'expérience d'autres pays montre cependant les limites d'une approche strictement sécuritaire. En Afghanistan, deux décennies d'intervention armée internationale n'ont pas produit une stabilité durable. Malgré un appareil sécuritaire considérable, les institutions sont restées fragiles et le retrait a révélé cette faiblesse. En Irak, la défaite territoriale de l'organisation État islamique en 2017 n'a pas empêché la persistance de cellules clandestines. Les causes politiques et



FOUSSEYNI SANGARÉ

« Le statut ne prévoyait pas de mécanisme d'évaluation des agents »

Conseiller technique au ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, M. Fousseyni Sangaré nous explique les raisons de la relecture du Statut général des fonctionnaires de l'État. Il évoque les insuffisances de la loi de 2002 et les innovations introduites pour adapter la gestion de l'administration aux nouvelles orientations.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

Pourquoi était-il nécessaire de revoir le Statut général des fonctionnaires ?

Dans l'application d'un texte, avec le temps, certaines insuffisances apparaissent. C'est le cas de la loi n°02-053 du 16 décembre 2002, qui régissait jusqu'à présent les fonctionnaires de l'État. Il faut préciser que nous avons deux fonctions publiques : celle des collectivités et celle de l'État. Depuis l'indépendance, il existe un statut pour les fonctionnaires, mais celui de 2002 ne correspondait plus totalement aux réalités actuelles.

Quelles insuffisances ont été constatées ?

La première concerne la conformité avec la Constitution de juillet 2023. Il était donc nécessaire d'adapter cet outil de gestion. L'autre insuffisance concerne le Service national des jeunes : lorsque la

loi a été adoptée en 2016, certaines dispositions, notamment la période de formation militaire obligatoire, n'avaient pas été prises en compte dans le statut des fonctionnaires.

Le nouveau statut introduit également un système d'évaluation ?

Oui. Le Mali s'est doté d'une politique nationale axée sur les résultats et l'outil de gestion des fonctionnaires devait s'y adapter. Elle prévoit un système d'évaluation des agents pour mesurer les résultats de leurs missions. Le statut ne prévoyait pas ce mécanisme.

La formation des agents a aussi été évoquée dans la réforme. Pourquoi ?

Aujourd'hui, la pyramide des catégories est renversée. Depuis l'autonomisation et la privatisation de l'enseignement à partir de 2008, beaucoup de fonctionnaires se sont formés pour changer de catégorie, souvent avec des formations qui ne répondent pas aux besoins de l'administration, ce qui a créé des difficultés de gestion du personnel.

Comment corriger cette situation ?

Nous avons voulu lier la formation aux besoins réels de l'administration. Désormais, lorsque l'État déterminera les postes accessibles par voie de formation, les agents devront passer un concours. La demande étant toujours supérieure à l'offre, ce mécanisme permettra de garantir l'équité entre les candidats.

Quelles autres innovations ont été introduites ?

Nous avons aussi voulu uniformiser la situation des fonctionnaires appelés à servir dans certaines institutions comme le Bureau du Vérificateur général, le Médiateur de la République ou l'OCLEI. Désormais, ils seront placés en position de détachement. Par ailleurs, après dix ans de détachement, l'agent devra revenir servir l'État pendant une période avant de repartir en disponibilité. ■



Garantissez la **croissance** de votre entreprise avec la **connexion dédiée**.



20 28 00 00
www.afribone.com



INCENDIE AU POSTE DE LA SEMAF : UN NOUVEAU DÉFI DANS LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

La fourniture d'électricité à Bamako est fortement perturbée depuis quelques jours. Alors qu'elle avait atteint 12 heures sur les 19 heures promises par les autorités durant le mois de Ramadan, le récent incendie de certaines installations de l'EDM semble avoir aggravé la situation. Entre flou et absence de perspectives, les consommateurs ne sont pas au bout de leurs peines.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Dans la nuit du 23 au 24 février 2026, un incendie au poste de la Société d'exploitation du poste de Manantali et Férou (SemaF), situé à Sébénicoro, en Commune IV du District de Bamako, a entraîné la perte de deux installations stratégiques pour la société EDM SA. Selon les responsables de la société, l'incendie du transformateur numéro 1 du poste de la SemaF, un poste de dispatching où la haute tension est transformée, a causé la perte de deux salles de commande (La salle de contrôle de la SemaF et la salle technique de 15 000 volts d'EDM). Pour le moment, ni les causes ni l'ampleur des impacts de l'incident ne sont connues officiellement. Cependant, le constat pour les consommateurs est amer, avec une baisse drastique du temps de fourniture de l'électricité. À cela s'ajoute une absence apparente de programmation, alors qu'une rotation de 12 heures semblait observée. Cette situation soulève d'importantes questions concernant la crise énergétique dans laquelle le Mali s'enlise.



Le poste de la SEMAF de Manantali parti en fumée le 24 février 2026.

Résultats attendus Alors que la fin de la crise énergétique était annoncée pour la fin d'année 2025, les premiers mois de 2026 ne semblent pas inciter à davantage d'optimisme. Depuis le déclenchement de la crise, en 2022, la construction d'une série de centrales solaires totalisant une capacité de 400 MW devait contribuer à l'amélioration du mix énergétique et à la sortie progressive de la crise énergétique. Pour le moment, ces projets, dont les travaux ont été lancés,

ne sont pas encore devenus une réalité. Ainsi, malgré les efforts consentis, le secteur peine à être performant et les défis de gouvernance continuent d'entraver les actions. En janvier 2026, le gouvernement a approuvé un engagement de 36 milliards de francs CFA, soutenu par la Banque Islamique de Développement, pour stabiliser la distribution de l'électricité dans la capitale. S'il ne crée pas de production supplémentaire d'énergie, le projet ambitionne de réduire les pertes techniques et d'améliorer la fiabilité du réseau ainsi que la connectivité du Mali à la sous-région. ■

EN BREF

KARITÉ : LE NIGERIA RECONDUIT L'INTERDICTION D'EXPORTATION

Le Nigeria reconduit l'interdiction d'exporter des amandes de karité jusqu'en février 2027. Cette mesure, qui prolonge une restriction à l'exportation de six mois entrée en vigueur en août 2025, vise à permettre au premier exportateur mondial de noix de karité de tirer un meilleur parti de la transformation locale. La décision vise à « accroître les capacités de transformation au Nigeria, à améliorer les moyens de subsistance dans les communautés productrices de karité et à promouvoir les exportations nigérianes fondées sur des produits à valeur ajoutée », se sont justifiées les autorités nigérianes. Avec 350 000 à 500 000 tonnes de noix par an, le pays ne profite que d'une infime partie de la valeur ajoutée des produits transformés. En effet, alors qu'il produit environ 40% des produits mondiaux de karité, le Nigeria ne représente que 1% de la part de marché, évaluée à 6,5 milliards de dollars. Les autorités ambitionnent d'obtenir 300 millions de dollars par an d'ici 2027, avant de multiplier ce chiffre par dix. L'interdiction d'exporter les amandes de karité est en vigueur au Burkina Faso depuis septembre 2024, au Mali depuis octobre 2024, suivis par la Côte d'Ivoire et le Togo, respectivement en janvier et avril 2025. Le Ghana a annoncé une interdiction progressive à partir de juillet 2025. ■

BAD 6,5 millions d'euros pour les startups

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de Développement (BAD) a confirmé ce 2 mars une prise de participation au fonds Saviu II. D'un montant de 6,5 millions d'euros, il est destiné à soutenir des startups technologiques en phase d'amorçage en Afrique de l'Ouest et du Centre. La BAD investira ce montant pour aider au démarrage et à la première levée de fonds

institutionnelle des startups technologiques en Afrique de l'Ouest et du Centre. La banque injectera 4,5 millions d'euros en capitaux propres et 2 millions d'euros sous forme de tranche de couverture pour première perte. L'institution réalisera cette action pour le compte de la Commission européenne, dans le cadre du programme Boost Africa. Selon la banque, ce fonds de

capital-risque Saviu II vise à réaliser au moins 60% de ses engagements dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Togo. Le fonds pourrait également co-investir dans des pays d'Afrique de l'Est dans des entreprises technologiques prometteuses, disposant d'une équipe et d'un modèle commercial solide, avec pour stra-

tégie de pénétrer le marché des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'établir une forte présence dans la région. Saviu II (Second véhicule d'investissement de Saviu Partners) prévoit notamment d'investir entre 500 000 et 3 millions d'euros dans une vingtaine de startups « B2B », technologiques ou à vocation technologique, en phase d'amorçage ou de première levée de fonds institutionnelle. ■

RAMADAN : RELATIVE STABILITÉ DES PRIX

Plusieurs produits de consommation courante restent disponibles sur les marchés de Bamako durant ce Ramadan. Si les prix de certaines denrées comme l'huile et le sucre demeurent relativement stables, le kilogramme de viande enregistre une hausse généralisée dans la capitale, avec des augmentations estimées entre 200 et 300 F CFA.



MALINNNOV

Présenté par **Aminata Keïta**

CHAQUE JEUDI **19H15**

TM1

La télé qui vous allume !

EAU ET ASSAINISSEMENT : UN PACTE 2026-2035 POUR CONSOLIDER LES ACQUIS

Un nouveau pacte couvrant la période 2026-2035 a été signé dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Ce cadre vise à consolider les acquis enregistrés au cours de la décennie précédente et à garantir un accès durable à ces services essentiels.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Signature du pacte de durabilité le 27 février 2026 à Bamako.

Le Pacte de durabilité pour les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) pour la période 2026-2035 marque un nouvel engagement des autorités publiques, des partenaires techniques et financiers ainsi que de la société civile. Signé le 27 février 2026, il entend maintenir la dynamique engagée lors du premier accord, conclu en 2014. Selon l'évaluation de la première phase, près de 70% des indicateurs relatifs à l'accès à l'eau en milieu rural présentent des résultats satisfaisants. Par ailleurs, 84% des localités ayant bénéficié d'infrastructures d'assainissement ont conservé leur statut initial. La nouvelle phase vise désormais à renforcer les infrastructures existantes, à réduire les inégalités territoriales et à assurer la durabilité des services.

Renforcer la gouvernance Le pacte 2026-2035 met l'accent sur le renforcement de la gou-

vernance sectorielle, avec une planification locale, davantage de transparence et une meilleure prise en compte des enjeux climatiques. Il prévoit un suivi régulier des progrès en matière d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement sûrs, essentiels pour la santé publique et l'éducation, notamment en milieu rural. Selon l'UNICEF, environ la

Environ la moitié des écoles disposent d'un point d'eau amélioré, selon l'UNICEF et moins de 20% des écoles disposent de toilettes fonctionnelles, suffisantes et séparées pour garçons et filles.

moitié des écoles disposent d'un point d'eau amélioré, tandis que moins de 20% possèdent des toilettes fonctionnelles et séparées pour les garçons et les filles. En 2024, le taux d'accès à l'eau potable était estimé à 72%,

67% en milieu rural et 83% en milieu urbain. Malgré ces progrès, des défis subsistent pour atteindre l'accès universel d'ici 2030, notamment les investissements nécessaires aux infrastructures et à leur maintenance. Les besoins de financement du Programme national d'accès à l'eau potable (2025-2035) sont estimés à environ 2 700 milliards de francs CFA. Toutefois, la contribution de l'État au financement du secteur a diminué ces dernières années, se situant entre 10 et 15% depuis 2012. L'objectif d'allouer 5% du budget national au secteur de l'eau reste à concrétiser afin d'assurer un financement durable. La préservation des ressources en eau constitue également un défi majeur. Ces ressources sont menacées par l'ensable-

ment, l'érosion des sols liée à la déforestation et les pollutions domestiques et industrielles. À cela s'ajoutent les effets du changement climatique, notamment la hausse des températures et l'irrégularité des pluies. ■

EN BREF

DROGUES SYNTHÉTIQUES : UN TRAFIC EN PLEINE MUTATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Un rapport publié le 4 mars 2026 par la Global Initiative Against Transnational Organized Crime dresse un tableau préoccupant de l'évolution du marché des drogues en Afrique de l'Ouest. L'étude montre que la région n'est plus seulement un corridor de transit pour les trafics internationaux mais devient progressivement un espace où production, circulation et consommation se structurent. Les chercheurs ont identifié environ 350 foyers d'activités illicites répartis dans 18 pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Près d'une soixantaine de ces hubs sont directement liés à des dynamiques de violence ou de conflit. Le Nigeria apparaît comme l'un des principaux centres du marché des drogues synthétiques, notamment pour la méthamphétamine. Des pays comme le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal ou encore la Guinée figurent également parmi les espaces de circulation et de redistribution. Le Sahel joue dans ce dispositif un rôle stratégique. Les routes traversant le Mali, le Niger ou le Burkina Faso servent de corridors logistiques reliant les zones côtières aux circuits transsahariens. Dans ces flux, les drogues synthétiques comme la méthamphétamine et le captagon gagnent du terrain, attirant les réseaux criminels par leur facilité de production et leurs marges élevées. Le rapport souligne enfin une évolution préoccupante. L'Afrique de l'Ouest devient aussi un marché de consommation de plus en plus visible dans les grandes villes et certaines zones d'activités économiques. Cette progression des drogues synthétiques constitue à la fois un défi sanitaire, sécuritaire et institutionnel pour des États déjà confrontés à de fortes pressions. ■

MOYEN-ORIENT : UN CONFLIT AUX RÉPERCUSSIONS MONDIALES

L'offensive lancée le 28 février par les États-Unis et Israël contre l'Iran, présentée par Washington et Tel-Aviv comme une opération visant à neutraliser des capacités stratégiques iraniennes, a transformé une crise diplomatique en confrontation militaire ouverte. En quelques jours, frappes et ripostes ont modifié l'équilibre sécuritaire régional.

MASSIRÉ DIOP



L'ambassade américaine à Ryad a été la cible d'un missile iranien le 3 mars 2026.

Selon des responsables américains, des centaines de cibles auraient été visées en Iran. Téhéran a répondu par des tirs de missiles et de drones contre le territoire israélien ainsi que contre des intérêts américains dans plusieurs pays du Golfe. Des interceptions ont été signalées au Qatar, à Bahreïn et dans d'autres États. Le Commandement central américain a confirmé des pertes militaires lors d'attaques de représailles, tandis que les autorités iraniennes font état d'un bilan humain élevé incluant des civils. Le conflit s'élargit par ricochet. Le Hezbollah libanais a revendiqué des tirs vers le nord d'Israël, entraînant des frappes israéliennes au Liban. Au Yémen, les

Houthis menacent de perturber le trafic en Mer Rouge. Ces dynamiques indirectes accroissent le risque d'un embrasement progressif impliquant plusieurs fronts. À Téhéran, la disparition du Guide suprême Ali Khamenei ouvre une phase de transition politique délicate. Un Conseil intérimaire composé du Président Masoud Pezeshkian, du chef du pouvoir judiciaire Gholamhossein Mohseni Ejei et de l'Ayatollah Alireza Arafai assure la continuité de l'État. La désignation d'un successeur pourrait influencer la ligne stratégique iranienne dans un contexte de guerre ouverte. Cette transition intervient en pleine confrontation, dans un climat de forte pression interne et externe.

Soudan du Sud La paix à nouveau menacée

Au moins 169 personnes ont été tuées lors d'une attaque meurtrière survenue récemment dans le nord du Soudan du Sud, près de la frontière avec le Soudan. Selon des sources locales et humanitaires, des civils figurent parmi les victimes. Des milliers d'habitants ont fui vers des zones plus sûres, certains cherchant refuge à proximité de bases des Nations unies. Cette flambée de violence intervient huit ans après l'accord de paix signé en 2018 entre le Président Salva Kiir et son rival Riek Machar, censé mettre fin à la guerre civile déclenchée en 2013. Cet accord avait permis la formation d'un gouvernement d'unité nationale,

mais les réformes sécuritaires, la réunification des forces armées et l'organisation d'élections crédibles restent inachevées. Les tensions politiques persistent autour du partage du pouvoir et du contrôle des forces de sécurité. Plusieurs observateurs estiment que les ingrédients de la crise de 2013 - rivalités personnelles, militarisation des factions et méfiance mutuelle - sont de nouveau réunis. L'attaque ayant fait 169 morts apparaît donc comme un signal d'alarme. Le plus jeune État du monde risque de replonger dans un cycle de violences aux conséquences régionales majeures. ■

M.D

Les effets économiques sont immédiats. Le Brent évolue autour de 90 dollars le baril dans un contexte de forte volatilité, les tensions autour du détroit d'Ormuz alimentant les inquiétudes sur l'approvisionnement mondial. Les primes d'assurance maritime augmentent et certains armateurs réajustent leurs routes. Le transport aérien est également affecté avec les fermetures ponctuelles d'espaces aériens, annulations de vols et les appels de plusieurs chancelleries à la prudence pour leurs ressortissants dans la région traduisent une insécurité élargie. D'ailleurs, le Département d'État américain a par ailleurs appelé ses concitoyens présents dans plus d'une douzaine de pays du Moyen-Orient à envisager un départ si les conditions de sécurité le permettent. Sur le plan diplomatique, les discussions relancées à Genève deux jours avant les frappes n'ont pas abouti. Plusieurs capitales appellent à la désescalade, tandis qu'aux États-Unis le Congrès débat du cadre des pouvoirs de guerre. Si les hostilités se prolongent, le conflit pourrait s'enliser et accentuer les tensions énergétiques, commerciales et stratégiques, avec des répercussions durables bien au-delà du Moyen-Orient. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

CONFLITS ARMÉS : UNE BOMBE ÉCOLOGIQUE SILENCIEUSE

Les guerres ne détruisent pas seulement des vies et des infrastructures, elles creusent aussi une dette écologique majeure. Le secteur militaire représenterait près de 5% des émissions mondiales et certains conflits récents ont ajouté des centaines de millions de tonnes de CO₂ au bilan climatique. En Ukraine, l'empreinte carbone de la guerre dépasse 200 millions de tonnes de CO₂. Les frappes sur des sites industriels et énergétiques ont libéré hydrocarbures, métaux lourds et toxiques dans les sols, les rivières et parfois les nappes phréatiques, endommageant des milliers d'hectares de forêts et contaminant de nombreuses terres agricoles. Plus de 80% des grands conflits se déroulent dans des zones à forte biodiversité, où aires protégées et espèces menacées deviennent des victimes collatérales. De plus, mines et munitions non explosées rendent certains territoires impropres à toute activité pendant des décennies, tandis que la reconstruction génère de nouvelles émissions, laissant une dette écologique qui dépasse largement le champ de bataille. ■

M.D

ÉCHOS DES RÉGIONS

KAYES : LES ENSEIGNANTS DU SYNEM OBSERVENT UNE GRÈVE DE 120 HEURES

À Kayes, la Coordination locale des enseignants du Syndicat national des enseignants du Mali (Synem) a reconduit un mouvement de grève de 120 heures ce 2 mars 2026, dans l'académie d'enseignement de Kayes. Le syndicat dénonce une violation des textes régissant le plan de carrière lors de certaines nominations. Alors que les enseignants attendaient l'ouverture de négociations sur la mise en œuvre du plan de carrière, la mutation de responsables syndicaux par le Directeur du Centre d'animation pédagogique a durci la position des enseignants. « Ceux qui ont été mutés sont des responsables syndicaux. Il s'agit d'une violation flagrante des textes en la matière », explique Drissa Diarra, Secrétaire général de la Coordination de Kayes. Si le syndicat dit avoir cédé sur sa demande concernant le plan de carrière, il reste intransigeant face à la mutation de ses membres, dont il réclame le retour à leurs postes d'origine. ■

ÉLECTIONS À LA FEMAFOOT : LE PROCESSUS ENCLENCHÉ

Conformément aux directives de la FIFA et de la CAF, le Secrétaire général de la Fédération malienne de football (FEMAFOOT) a officiellement convoqué le 26 février dernier l'Assemblée générale électorale destinée à élire le successeur de Mamoutou Touré, dit Bavieux, à la tête de l'instance dirigeante du football national.

MOHAMED KENOUI



La course à la présidence de la FEMAFOOT est officiellement lancée depuis le 26 février 2026.

L'Assemblée générale extraordinaire électorale se tiendra le 16 avril 2026. Elle devra désigner le Président et les membres du nouveau Comité exécutif, appelés à conduire les destinées du football national pour les quatre prochaines années. L'installation officielle de la nouvelle équipe dirigeante est prévue pour le 19 avril. Le chronogramme adopté encadre rigoureusement chaque étape du processus. Après la convocation officielle et le lancement de l'appel à candidatures, les prétendants ont jusqu'au 17 mars pour déposer leurs dossiers au Secrétariat général de la FEMAFOOT. Les candidatures doivent être transmises par courrier recommandé ou déposées contre accusé de réception.

Le 22 mars sera consacré à la notification des éventuels dossiers incomplets. Les candidats concernés auront jusqu'au 25 mars pour fournir les pièces manquantes. La Commission électorale de première instance rendra sa décision le 27 mars. Les recours éventuels devront être introduits au plus tard le 29 mars. La Commission d'appel des élections se prononcera définitivement le 1er avril et publiera la liste finale des candidatures retenues.

Critères d'éligibilité et exigences statutaires Tous les candidats sont soumis à une enquête d'habilitation conduite par la Commission électorale avant le scrutin. Les conditions d'éligibilité sont strictes : être de nationalité malienne, âgé d'au moins 21 ans, jouir de ses droits civils et civiques et ne pas avoir été reconnu coupable ou condamné par les Commissions de discipline ou d'éthique de la FEMAFOOT, de la CAF, de la FIFA ou de toute autre instance sportive au cours des cinq dernières années. Les postulants doivent également justifier d'une activité dans le football pendant au moins trois ans au cours des dix dernières années et satisfaire aux exigences prévues par l'article 24, alinéa 8, des statuts. Autre point clé : les candidatures se présentent sous forme de listes. Chaque liste doit être accompagnée de lettres de parrainage d'au moins 7 membres, dont 2 ligues régionales et 5 clubs professionnels au minimum. Un membre ne peut soutenir qu'une seule liste. En cas de double parrainage, ses soutiens sont déclarés nuls.

Les forces en présence se dessinent En attendant la publication officielle de la liste définitive, plusieurs noms circulent dans les milieux sportifs. Parmi eux figurent Cheick Ahamed Théra, Président de l'AS Salmamy de San, Dr Moussa Sow, Président de la Ligue régionale de Kayes et Mahazou Baba Cissé, promoteur d'ABM Foot Académie et Président du FC Malikoura. Selon certaines sources, ce dernier ferait figure de favori. D'après le journaliste sportif Boun Afane Doumbia, il bénéficierait déjà du soutien de 13 clubs de Ligue 1 et de 6 ligues régionales. À ce stade, seuls le Stade Malien, ainsi que les ligues de Kayes, de Kidal et de Tombouctou ne lui auraient pas encore accordé leur parrainage. Ces dynamiques de soutien restent toutefois tributaires de la validation officielle des candidatures par les organes électoraux compétents. Les prochains jours seront donc déterminants pour clarifier la configuration définitive du scrutin.

Au-delà des ambitions individuelles, cette élection représente un tournant pour la gouvernance du football malien. Après le mandat de Mamoutou Touré, dit Bavieux, le futur Président devra relever plusieurs défis, notamment la consolidation institutionnelle, la professionnalisation accrue des compétitions nationales et le rayonnement international des clubs et des sélections. ■

CARTONS DE LA SEMAINE

Les **Aigles Basketteurs du Mali** ont effectué un parcours sans faute lors de la première fenêtre de qualification du groupe D pour la Coupe du monde Qatar 2027, disputée du 26 février au 1er mars 2026 à Alexandrie, en Égypte. Les protégés du coach Alhadji Dicko ont remporté tous leurs matchs et sont parfaitement lancés pour la suite des qualifications.

Le défenseur de Manchester United, **Harry Maguire**, a été condamné le 4 mars 2026 par la justice grecque à une peine de 15 mois de prison avec sursis. Il a été reconnu coupable d'agression simple, d'outrage à un magistrat et de tentative de corruption dans une affaire dont l'origine remonte à une violente altercation survenue à la sortie d'une discothèque en août 2020.

BONCANA MAÏGA : QUEL HÉRITAGE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES ?

Le musicien, compositeur et arrangeur Boncana Maïga s'est éteint le samedi 28 février 2026, en laissant une empreinte profonde sur la musique ouest-africaine. Son parcours interroge aujourd'hui les mécanismes de transmission d'un patrimoine artistique largement reconnu mais peu structuré.

FATOUmata MAGUIRAGA



Boncana Maïga a tiré sa révérence le 28 février 2026 à Bamako.

Figure majeure du métissage afro-cubain et mandingue, Boncana Maïga a marqué plusieurs générations de musiciens. Formé à Cuba dans les années 1960, il a contribué à façonner un dialogue durable entre les sonorités traditionnelles du Mali et les rythmes afro-caribéens. Son itinéraire, de Las Maravillas du Mali à la cofondation d'Africando, en 1992, a donné une dimension internationale à une musique ancrée dans son territoire d'origine. Il ne fut pas seulement interprète. Il a dirigé

l'orchestre de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne, accompagné de nombreux artistes et participé à la structuration professionnelle de la scène musicale en Afrique de l'Ouest. Il a dirigé cet orchestre pendant plus d'une décennie, contribuant à professionnaliser la scène musicale ivoirienne. Son travail d'arrangeur lui a valu une reconnaissance continentale, notamment un Kora Award. Son nom était familier du grand public et respecté dans les milieux artistiques. Il a également enseigné à l'Insti-

tut national des Arts et occupé des responsabilités au Conservatoire de Côte d'Ivoire, confirmant son engagement dans la formation musicale. Il a aussi composé pour le cinéma africain, notamment la bande originale du film Bal Poussière d'Henri Duparc. Reste la question de la transmission. À ce jour, aucune institution publique n'est spécifiquement dédiée à la conservation systématique de son œuvre. Ses arrangements, partitions et archives ne font pas l'objet d'un programme structuré de préservation ou de diffusion pédagogique. Dans les écoles, son apport au métissage afro-cubain et à l'évolution du son moderne ouest-africain est peu documenté de manière formelle. L'enjeu dépasse son cas individuel. Il interroge la capacité des institutions culturelles à organiser la mémoire artistique. Dans d'autres pays, la pérennité d'un héritage passe par la numérisation des archives, la création de centres spécialisés ou l'intégration de modules d'histoire musicale contemporaine dans les programmes scolaires. Chez les jeunes musiciens, Boncana Maïga est une référence souvent citée mais rarement étudiée en profondeur. La transmission repose surtout sur l'initiative individuelle et la mémoire orale. Or la structuration de cette mémoire conditionne la relève. Son œuvre existe. Sa place dans l'histoire musicale africaine est établie. Reste à savoir si les dispositifs nécessaires seront mis en place pour en assurer la continuité. ■

INFO PEOPLE

JOE BAMOU :
EN CONCERT LE
17 AVRIL

Le chanteur malien Joe Bamou se produira en concert live le jeudi 17 avril 2026 au Palais de la Culture de Bamako à partir de 19 heures. L'artiste, connu pour son énergie scénique et ses prestations interactives, promet une soirée rythmée, mêlant ses titres les plus appréciés et de nouvelles sonorités. Ces dernières années, Joe Bamou s'est imposé sur la scène locale grâce à un style accessible et festif qui séduit un public jeune. Ce concert constitue l'un de ses rendez-vous majeurs de l'année dans la capitale. Les spectateurs peuvent s'attendre à une performance en direct avec orchestre, mise en scène travaillée et plusieurs surprises annoncées par l'équipe d'organisation.



GARIBOU FAMA :
10ÈME COMEDY
LIVE LE 9 MAI

L'humoriste malien Garibou Fama présentera le 9 mai 2026 au Centre international de conférences de Bamako la 10ème édition de son spectacle « Garibou Fama Comedy Live ». Prévu à partir de 20 heures, l'événement marque une étape symbolique pour ce rendez-vous devenu régulier dans l'agenda culturel bamakois. Connu pour son humour ancré dans le quotidien et les réalités sociales, Garibou Fama attire un public fidèle depuis plusieurs années. Cette édition anniversaire devrait proposer un spectacle inédit, avec de nouveaux sketches et la participation possible d'invités de renom. L'humoriste entend célébrer dix éditions successives qui ont progressivement installé son spectacle parmi les grands rendez-vous comiques de la capitale.



L'Assemblée générale électorale se tiendra le 16 avril 2026.

www.journaldumali.com
Journal du Mali
l'Hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près M'ÉVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

